



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Passage du permis de conduire dès 17ans

Question écrite n° 13216

## Texte de la question

M. Thierry Frappé alerte M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur le choix de baisser à 17 ans le passage du permis de conduire dès janvier 2024. En effet, M. le député relate que près de 77 % des Français sont opposés à cette mesure. De plus, cet abaissement crée diverses inquiétudes auprès des auto-écoles avec environ 120 000 nouveaux candidats attendus mais aussi une diminution certaine pour l'attrait des candidats à la conduite accompagnée. Il alerte M. le ministre sur cette mesure et demande s'il est possible d'établir un rapport permettant de s'assurer de la réelle utilité de cet abaissement de l'âge du passage du permis de conduire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Frappé](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (10<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13216

**Rubrique :** Automobiles

**Ministère interrogé :** Intérieur et outre-mer

**Ministère attributaire :** [Intérieur et outre-mer](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [28 novembre 2023](#), page 10627

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)